



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Quimper, le 26 DEC. 2018

Le Préfet

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 décembre 2018, vous avez répondu à l'avis que j'ai émis sur l'étude préalable prévue par l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime concernant la création de la zone d'activités économiques de Saint-Éloi sur les communes de Ploudaniel et Plouédern.

J'ai bien pris note de votre volonté de réserver, à court terme, une part conséquente des moyens financiers prévus dans le cadre des mesures compensatoires à l'acquisition de réserves foncières agricoles pour aider les agriculteurs impactés par le projet à retrouver des capacités d'exploitation et à améliorer leur organisation.

Cet engagement de votre part, qui permet de donner un caractère plus opérationnel aux mesures compensatoires collectives proposées, tend à lever les réserves émises dans mon avis du 27 novembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal LELARGE

Pascal LELARGE

Monsieur le Président
Communauté de communes Lesneven – Côtes des Légendes
12, boulevard des Frères Lumière
BP75
29260 LESNEVEN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Quimper, le 26 DEC. 2018

Le Préfet

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 décembre 2018, vous avez répondu à l'avis que j'ai émis sur l'étude préalable prévue par l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime concernant la création de la zone d'activités économiques de Saint-Éloi sur les communes de Ploudaniel et Plouédern.

J'ai bien pris note de votre volonté de réserver, à court terme, une part conséquente des moyens financiers prévus dans le cadre des mesures compensatoires à l'acquisition de réserves foncières agricoles pour aider les agriculteurs impactés par le projet à retrouver des capacités d'exploitation et à améliorer leur organisation.

Cet engagement de votre part, qui permet de donner un caractère plus opérationnel aux mesures compensatoires collectives proposées, tend à lever les réserves émises dans mon avis du 27 novembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal LELARGE

Monsieur le Président
Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas
Maison des Services Publics
59 rue de Brest
BP 849
29800 LANDERNEAU